



Demander une bourse de Lycée



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

ATTENTION NOUVELLES MODALITÉS

Les demandes sont désormais à renouveler
chaque année.
Vous pouvez automatiser la demande.

Si vous avez la charge effective et permanente de votre enfant, vous pouvez demander l'étude automatique de votre droit à bourse

Les Avantages :

- Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire
- Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à chaque rentrée

Comment faire ?

- Lorsque je remplis le dossier d'inscription ou de réinscription de mon enfant, je complète l'encart "**étude automatique du droit à bourse**"

Quelles informations ?

- Je donne mon consentement à l'étude du droit à bourse **en cochant** la case correspondante
- Je renseigne les données d'état civil
- si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de mon concubin ou ma concubine

Lycée Professionnel Les Ferrages

